

Lundi 15 juin 2015 • 14h à 18h

# L'ACCÈS AU JUGE DE CASSATION



L'Association Henri Capitant, la Société de législation comparée et le Centre d'études constitutionnelles et politiques de l'Université Panthéon-Assas Paris II ont entamé une réflexion sur le thème de l'accès au juge de cassation : quelle est la fonction spécifique et la mission d'une cour suprême, juge de cassation, spécialement dans un système de droit continental ? Comment déterminer les conditions d'accès à ce juge : quels doivent être les critères d'accès du justiciable et quels doivent être les critères de traitement des affaires ? Quelle doit être la nature et l'intensité du contrôle exercé par le juge de cassation ?

Trois groupes de travail composés d'universitaires, de hauts magistrats de plusieurs États membres de l'Union européenne et d'avocats ont réfléchi à ces questions.

La demi-journée d'étude organisée au sein de l'université Panthéon-Assas Paris II a vocation à permettre à toutes les personnes intéressées d'échanger en toute liberté à partir des travaux écrits qui donneront lieu à de brèves présentations orales. Les contributions écrites, ainsi que les principales questions qu'il sera proposé d'aborder, seront communiquées quelques jours avant à toutes les personnes inscrites.

Les contributions écrites, tout comme les débats oraux et leur synthèse, permettront d'alimenter les réflexions finales et donneront lieu à une publication.

Salle des conseils, Université Panthéon-Assas Paris II  
12 place du Panthéon – 75005 Paris (Esc. M, 2<sup>e</sup> étage)



SOCIÉTÉ  
DE LÉGISLATION  
COMPARÉE

# Programme

## OUVERTURE

Marie Goré, vice-présidente de l'Association Henri Capitant

Guillaume Drago, directeur du Centre d'études constitutionnelles et politiques de l'Université Panthéon-Assas Paris II

Bénédicte Fauvarque-Cosson, présidente de la Société de législation comparée

## LE JUGE DE CASSATION

**Cour suprême, Cour de cassation,  
essai de typologie et de définition**

Guillaume Drago et Philippe Théry professeurs  
à l'Université Panthéon-Assas Paris II

**Les différentes missions du juge de cassation**

Claude Brenner, professeur à l'Université  
Panthéon-Assas Paris II

## L'ACCÈS AU JUGE DE CASSATION

**Accès au Conseil d'État et traitement des affaires**

Camille Broyelle, professeur à l'Université  
Panthéon-Assas Paris II

**Accès démocratique à la Cour de cassation  
et traitement des affaires**

Jean-François Weber, président de chambre (h.)  
à la Cour de cassation

**Accès à la Cour de cassation et traitement  
des questions jurisprudentielles**

Pascale Deumier, professeur à l'Université  
Jean Moulin Lyon III

**Accès au juge de cassation et traitement des affaires,  
le point de vue d'un avocat aux Conseils**

Jean de Salve de Bruneton, avocat au Conseil d'État  
et à la Cour de cassation

**Accès au juge de cassation et traitement des affaires,  
le point de vue de l'usager**

Alain Bazot, président d'UFC-Que Choisir

## DISCUSSION

## PAUSE

## L'INTENSITÉ DU CONTRÔLE DE CASSATION

**L'intensité du contrôle exercé par la Cour de cassation**

Frédérique Ferrand, professeur à l'Université  
Jean Moulin Lyon III

**L'intensité du contrôle exercé par le Conseil d'État**

Mattias Guyomar, conseiller d'État, professeur  
associé à l'Université Panthéon-Assas Paris II

**L'intensité du contrôle de cassation,  
le point de vue d'un avocat aux Conseils**

Carole Fattacini, avocat au Conseil d'État  
et à la Cour de cassation

## LES ÉVOLUTIONS DU JUGE DE CASSATION : EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES

**L'exemple allemand**

Norbert Gross, avocat auprès du Bundesgerichtshof

**L'exemple néerlandais**

Geert Corstens, ancien président du Hoge Raad,  
président du Réseau des présidents des Cours suprêmes  
judiciaires de l'Union européenne et David de Knijff,  
avocat auprès du Hoge Raad, cabinet Ekelmans & Meijer

## DISCUSSION

**COCKTAIL** (Appartement décanal, Esc. K, 3<sup>e</sup> étage)

**Avec les contributions écrites de :**

Jacques Arrighi de Casanova, président adjoint  
de la section du contentieux du Conseil d'État,  
Alain Lacabarats, président de chambre (h.) à la Cour  
de cassation, Laurent Le Mesle, premier avocat général  
près la Cour de cassation et Dr. Klaus Tolksdorf, ancien  
président du Bundesgerichtshof.

- CE COLLOQUE EST VALIDÉ
- AU TITRE DE LA FORMATION
- CONTINUE.

- POUR S'INSCRIRE (dans la limite des places disponibles)
- Merci d'envoyer vos noms, fonctions et coordonnées par courriel
- à l'adresse : [caroline.lafeuille@legiscompare.com](mailto:caroline.lafeuille@legiscompare.com)